

Monsieur Luc Frieden
Groupe parlementaire CSV
4 rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 23 octobre 2023

Monsieur Frieden, Monsieur le Formateur,

La LPEA (Luxembourg Private Equity & Venture Capital Association) a le plaisir vous exprimer toutes ses félicitations pour votre récente victoire électorale (aussi bien concernant vos résultats personnels et que ceux du CSV) ainsi que votre nomination en tant que formateur du nouveau Gouvernement luxembourgeois.

En tant qu'association de la place financière luxembourgeoise active dans l'attraction de talents, la création d'un écosystème complet ainsi que la représentation et la promotion des industries du capital-investissement, capital-risque, de l'infrastructure et des stratégies de dette privée aussi bien à Luxembourg, qu'en Europe ou à l'international, nous avons connu au cours de la dernière décennie une croissance significative et représentons dorénavant une grande partie des actifs sous gestion des fonds d'investissement dits alternatifs (AIFs) domiciliés au Luxembourg (chiffres CSSF – AIFM dashboard avec plus de EUR 690 milliards qui n'incluent pas les fonds de dette privée). Nous sommes, depuis lors, devenus la place financière incontournable concernant les véhicules et stratégies dédiés au capital privé en Europe (données Preqin).

Afin de permettre à cette réelle « success story », après l'avènement des fonds UCITS dès 1988 et son essor mondial, de perdurer et de continuer son expansion, nous prenons la respectueuse liberté de vous faire part de nos suggestions et de nos priorités, afin qu'elles puissent être discutées lors de l'élaboration du futur programme gouvernemental.

A ce titre, vous trouverez ci-dessous un résumé de nos différents points qui nous tiennent particulièrement à cœur (divisés par catégories).

Cadre réglementaire et autorités publiques

Enjeux et risques :

- la surréglementation
- la nécessité d'un service public efficace et pragmatique
- la compréhension de la chaîne de valeur et de l'importance du secteur du capital privé
- le risque de perte d'agilité nécessitant dès lors un retour général au pragmatisme et à la flexibilité
- la nécessité de rester compétitif face à la concurrence de certaines juridictions étrangères offrant un cadre législatif souple et une fiscalité attrayante
- mettre la sécurité juridique et fiscale au centre de la proposition de valeur du pays



Actions proposées :

- la transposition rapide (1:1) de la réglementation européenne (pionnier) ou comme lors de l'AIFMD avec un enrichissement de celle-ci ouvrant de nouvelles opportunités (SCSp/SCS, modèle de l'AIFM tiers, PSF dépositaire)
- le maintien d'un régulateur (CSSF) robuste, compétent, efficace, ouvert et fier de représenter, avec le gouvernement et les associations financières, notre industrie à l'international. Les délais de traitement des dossiers devraient être présentés comme un avantage compétitif.
- la remise du HCPF au cœur de l'innovation, de la réflexion concernant le futur de notre place financière, ainsi qu'accroître la collaboration active et l'échange avec les organisations locales (LPEA, ALFI, ABBL, ACA,...) aussi bien avec les Ministères, la CSSF et les administrations publiques (cf. fiscalité)
- autoriser le recrutement étendu d'étrangers dans le secteur public ou du moins permettre le recours à des consultants expérimentés extérieurs
- la promotion et intégration accélérée de la digitalisation, la mutualisation des technologies (e.g. AML/KYC), et de l'innovation

- l'introduction du concept de "capital social différé" dans les S.à. r.l. Cela permettrait d'accélérer la constitution des S.à. r.l. qui ne disposent pas d'un compte bancaire opérationnel avant leur constitution et de lever ainsi un obstacle récurrent que rencontrent des communautés du capital-investissement, capital-risque voire d'autres industries tributaires de l'ouverture d'un compte bancaire
- l'extension du régime des compartiments juridiquement ségrégués (à l'instar de certain fonds d'investissement et des véhicules de titrisation) à toutes les formes de sociétés (y compris la S.à. r.l. et la SCSp). Cela pourrait être important pour créer des sociétés holding de type « ombrelle », notamment dans le contexte de l'ATAD 3 qui représente un réel danger pour notre place

Talents et connaissances financières

Problèmes et risques :

- la difficulté d'attirer les talents locaux et étrangers
- la concurrence du secteur public
- le manque d'expertise au vue de la sophistication du monde du capital privé
- le risque de délocalisation de la main-d'œuvre
- la fiscalité et incitation (sujet distinct cf. fiscalité)

Actions suggérées :

- la sensibilisation du public aux carrières de la finance et plus particulièrement dans le monde du capital privé
- la mise en place de cours dédiés dès le secondaire (lycée)
- la proposition d'une flexibilité accrue en ce qui concerne le statut de "télétravailleur"
- le développement de programmes spécialisés supplémentaires à l'Université du Luxembourg (voire, proposer des subventions pour des formations spéciales) ainsi que d'un observatoire national de la place financière



- le renforcement de notre visibilité par un marketing plus agressif interne/externe du Luxembourg

Fiscalité

Questions et risques :

- l'absence d'une approche collaborative de la part de certaines administrations fiscales
- l'insécurité juridique résultant principalement, mais pas uniquement, des règles fiscales très complexes imposées par l'UE et du manque de recommandations des administrations concernant les sujets techniques (cf. classes d'actions)
- la retenue à la source sur les distributions de bénéfices (i.e. étendre le champ d'application de l'exonération de retenue à la source pour les dividendes versés par une LuxCo à un AIF comme dans d'autres pays européens) et la nécessité d'une solution législative (classes d'actions alphabétiques)
- l'incitation fiscale pour soutenir les investissements privés dans les start-ups locales

Actions suggérées :

- le souhait de rétablir le dialogue avec les administrations e.g. en créant un forum d'échange avec l'industrie financière et industrie du capital privé, qui devra être un espace sécurisé permettant d'avoir un dialogue constructif et serein et réformer la procédure fiscale avec comme objectif de faciliter les relations entre l'administration et les contribuables et leurs conseils fiscaux
- la publication des décisions fiscales (de façon anonyme) et des circulaires sur des sujets pertinents pour l'industrie du capital privé
- le renforcement des ressources humaines et l'expertise des administrations en mettant l'accent sur l'industrie du capital privé (y compris une compréhension plus approfondie des structures, de leur pertinence économique et des raisons de leur existence)
- une baisse du taux global d'impôt sur le revenu des collectivités (« IRC ») et d'impôt commercial communal (ICC »)
- la réintroduction d'un régime de « stock options » afin d'attirer et de maintenir les talents dans un marché des compétences très compétitif (à définir)
- offrir des incitants fiscaux aux investisseurs privés et institutionnels : déduction fiscale (i.e. exonération partielle) pour les investissements dans les produits ESG et le Private Equity/Venture Capital

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre courrier et nous nous tenons à votre entière disposition pour en discuter plus amplement lors d'une éventuelle réunion physique.

Veuillez agréer, Monsieur Frieden, Monsieur le Formateur, l'expression de notre très haute considération.



Claus Mansfeldt
Président de la LPEA



Stéphane Pesch
CEO de la LPEA